

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 11 Février 2019 à 19h

ORDRE DU JOUR

- Approbation Rapport CLECT
- Autorisation Dépenses Investissement
- Tarifs Photocopies
- Affiliation CDG
- Tarifs Mise à disposition Salle des fêtes
- Demande de Subvention DSIL 2019 Salle des Fêtes
- Commission d'Appel d'offre - Modification
- Modification Demande de Subvention DETR 2019 Salle des Fêtes
- Subvention École de Musique
- Questions diverses
- Questions diverses

Étaient présents :

(Cocher les cases ou compléter : absent, procuration à )

BLERVAQUE Véronique	X	GOUWY Sophie	Procuration à Mme BOTQUIN Aurélie
BOTQUIN Aurélie	X	MONTOIS Dominique	X
COLLURA Bénédicte	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
DEFLANDRE Sophie	Procuration à Jean-Marie THIBAUT	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	X
DEREGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	X

**Secrétaire de séance : Bénédicte COLLURA**

- Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 3 Décembre 2018

- Approbation Rapport CLECT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT s'est réunie le 10 décembre 2018 pour examiner l'évaluation des transferts de charges liée à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Dans son rapport, la CLECT rappelle la règle de calcul de la détermination du montant des attributions de compensation aux communes concernées.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

d'adopter le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

## ➤ Autorisation Dépenses Investissement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées, et mandatées, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif., dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

**Après délibération, le Conseil Municipal,  
Décide à l'unanimité**

D'autoriser Monsieur le Maire ou ses délégués à effectuer les opérations de paiement 2019 de la section d'investissement, sous réserve des exceptions précédemment soulevées, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019.

## ➤ Tarifs Mise à disposition Salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs concernant la délivrance de photocopies ont été fixés en 2014. La Commission des Finances Locales a souhaité simplifié les tarifs de ce service, comme suit :

### 1 Pour les Administrés :

➤ 1 A4 noir et blanc recto:                   **0.15 €**                    1 A4 couleur recto :    **0.25 €**

### 2 Pour les associations :

- Forfait annuel de 1 500 photocopies A4 noir et blanc recto gratuites sur papier blanc fourni par la Mairie
- En cas de dépassement du forfait, tarif préférentiel de **0.05 €/copie A4 noir et blanc**
- Tarif préférentiel dès la 1ère photocopie A4 couleur :    **0.15 €/copie A4 couleur**
- Recouvrement par titre de recette en fin d'année.

### 3 Pour tous les usagers

- tarif d'une photocopie A4 recto/verso = 2 photocopies A4 recto
- tarif d'une photocopie A3 recto = 2 photocopies A4 recto
- tarif d'une photocopie A3 recto/verso = 4 photocopies A4 recto
- pour les photocopies sur papier couleur, papier fourni par l'utilisateur

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessus à compter de ce jour**

## ➤ Affiliation CDG

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985 (extraits en annexe), la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité**

**de donner un avis favorable à l'affiliation de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles auprès du CDG 59.**

## ➤ Tarifs Mise à disposition Salle des fêtes

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur les tarifs de location de la salle des fêtes à appliquer pour les locations à compter du 1er Septembre 2019, après les travaux de rénovation..

ALCYAQUOIS			UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY-LEZ-ORCHIES		
	Vins d'honneur, lunches, réceptions, réunions de famille... (utilisation jusqu'à 18h)	Bals, banquets, soupers, mariages, communions... (toute la journée et au-delà de 18h)		Vins d'honneur, lunches, réceptions, réunions de famille... (utilisation jusqu'à 18h)	Bals, banquets, soupers, mariages, communions... (toute la journée et au-delà de 18h)
TARIFS	<b>110 Euros</b>	<b>280 Euros</b>	TARIFS	<b>300 Euros</b>	<b>450 Euros</b>

  

ALCYAQUOIS ET UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY	
Utilisation de vaisselle et verrerie (par 50 personnes)	<b>16 euros</b>
Supplément verrerie (par 100 verres)	<b>6 euros</b>
Utilisation électricité (le K.W.H.)	<b>0,15 euros</b>
Forfait de nettoyage de la salle	<b>50 euros</b>
Tarifs pour les locations en semaine	
ALCYAQUOIS	
	1 journée (utilisation jusqu'à 18h)
	1 journée (utilisation au-delà de 18h)
TARIFS	<b>120 Euros</b> <b>150 Euros</b>
UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY-LEZ-ORCHIES	
	1 journée (utilisation jusqu'à 18h)
	1 journée (utilisation au-delà de 18h)
TARIFS	<b>240 Euros</b> <b>320 Euros</b>

  

VIDEOPROJECTEUR	TARIF LOCATION	<b>50 euros</b>	CAUTION	<b>250 euros</b>
-----------------	----------------	-----------------	---------	------------------

  

CHEQUE CAUTION	<b>300 euros</b>
----------------	------------------

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus pour les locations à compter du 1er Septembre 2019.

#### ➤ Demande de Subvention DSIL 2019 Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de travaux de mise en conformité et de rénovation de la Salle des Fêtes, une subvention complémentaire peut être sollicitée, au titre de la DSIL 2019.

Il rappelle que la Subvention déjà sollicitée auprès du Département du Nord a été accordée pour la totalité demandée, soit 155 240€ et qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2019 est en cours d'instruction.

Il demande l'autorisation de solliciter cette aide, sur la base des dépenses prévisibles ci-après :

DEPENSES SELON DEVIS H.T.		RECETTES PREVISIONNELLES H.T.	
Cabinet SCRATCH	35 000,00 €	Subvention Département (37,42% du montant ajusté)	155 240,00 €
DIVERS LOTS	374 415,55 €	Subvention DETR 2019 (30%) demande en cours	124 444,66 €
Etude Thermique et Acoustique	5 400,00 €	Subvention DSIL 2019 (12,58%)	52 183,79 €
		Autofinancement Commune (20%)	82 963,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>414 815,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>414 815,55 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2019, pour les travaux de mise en conformité et de rénovation de la Salle des Fêtes et à signer tous documents y afférents.

#### ➤ Commission d'Appel d'offre - Modification

Vu la délibération n° 27/2014 du 8 Avril 2014, désignant les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat et les modifications intervenues au sein du Conseil Municipal suite au décès de M. Louis ROUSSEAU, précédemment 1er Adjoint,

Monsieur le Maire propose d'actualiser la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité

Président de la Commission d'appel d'offres : Monsieur Guy SCHRYVE, Maire.

Les délégué(e)s titulaires sont :

- Madame Sophie DEFLANDRE, 1ère Adjointe
- Monsieur Alain VAN EECKE, 2ème Adjoint
- Monsieur Jean-Marie THIBAUT, Adjoint aux travaux

Les délégué(e)s suppléant(e)s sont :

- Madame Véronique BLERVAQUE, Conseillère Municipale
- Madame Bénédicte COLLURA, Conseillère Municipale
- Monsieur Gilbert DEKERLE, Conseiller Municipal

#### ➤ Modification Demande de Subvention DETR 2019 Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de travaux de mise en conformité et de rénovation de la Salle des Fêtes, une subvention a été sollicitée, au titre de la DETR 2019, sur la base de devis fournis avant le passage des entreprises chargés des diagnostics thermique et acoustique.

Il demande l'autorisation de modifier la demande formulée, sur la base des dépenses prévisibles actualisées :

DEPENSES SELON DEVIS		RECETTES PREVISIONNELLES	
Cabinet SCRATCH	35 000,00 €	Subvention Département (37,42%)	155 240,00 €
DIVERS LOTS	374 415,55 €	Subvention DSIL 2019 (12,58%) demande en cours	52 183,79 €
Etude Thermique et Acoustique	5 400,00 €	Subvention DETR 2019 (30%)	124 444,66 €
		Autofinancement Commune (20%)	82 963,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>414 815,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>414 815,55 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à modifier le montant de la subvention demandée au titre de la DETR 2019, pour les travaux de mise en conformité et de rénovation de la Salle des Fêtes et à signer tous documents y afférents.

#### ➤ Subvention École de Musique

Point reporté à la prochaine réunion pour instruction complémentaire de la demande

La séance est levée à 20h

Guy SCHRYVE

